

Nous répondons à vos questions sur cette opération :

1. Quelle est la taille des arbres plantés ?

Les arbres plantés sont de petite taille : **plants de 2 à 3 ans** suivant les espèces. Ce choix a été fait car c'est la taille qui permet d'obtenir le **meilleur taux de reprise**, et qui de plus connaît une fois la reprise faite, la **meilleure croissance**. Des arbres plus grands, plus âgés (et beaucoup plus chers) sont parfois plantés par les paysagistes urbains quand ils ont le souci d'obtenir dès la plantation un certain effet visuel (par exemple dans un parc). Mais leur transplantation et leur reprise est plus délicate.

2. Dois-je supprimer mes arbres malades pour replanter des nouveaux ?

Tout dépend de leur état. Mais il convient de ne rien précipiter. Des arbres peuvent être malades, et avoir encore plusieurs belles années devant eux. Il sera donc préférable de les conserver, quitte à en élaguer les branches et les cimes mortes. S'il s'agit de châtaigniers, se souvenir que cette espèce aime « vivre en groupe ». Il faut donc retarder le plus possible le moment d'éclaircir les rangs car cela risquerait de hâter le dépérissement.

Quoi qu'il en soit, il faut éviter de replanter un châtaignier là où un autre châtaignier est mort de maladie. Il est en revanche possible de planter d'autres espèces (par exemple de jeunes chênes) là où les châtaigniers dépérissants commencent à laisser passer la lumière ou un peu à côté. Les nouveaux arbres prendront le relai au moment où l'on abattra les châtaigniers quand ils auront vraiment trop dépéri.

3. Je ne vois aucun arbre fruitier dans les arbres proposés par l'opération de l'ASA. Est-ce normal ?

Oui. En cohérence avec l'esprit naturel du PNR, l'ASA a fait le choix d'encourager la replantation des espèces **forestières** dont le recul des populations a atteint une limite critique du fait des constructions, des coupes et des maladies. C'est la priorité de l'ASA et c'est pourquoi les aides sont réservées à ces espèces. Chacun peut bien sûr avoir aussi, mais sans l'aide de l'ASA, quelques arbres fruitiers sur sa propriété pour apprécier les fruits de son jardin.